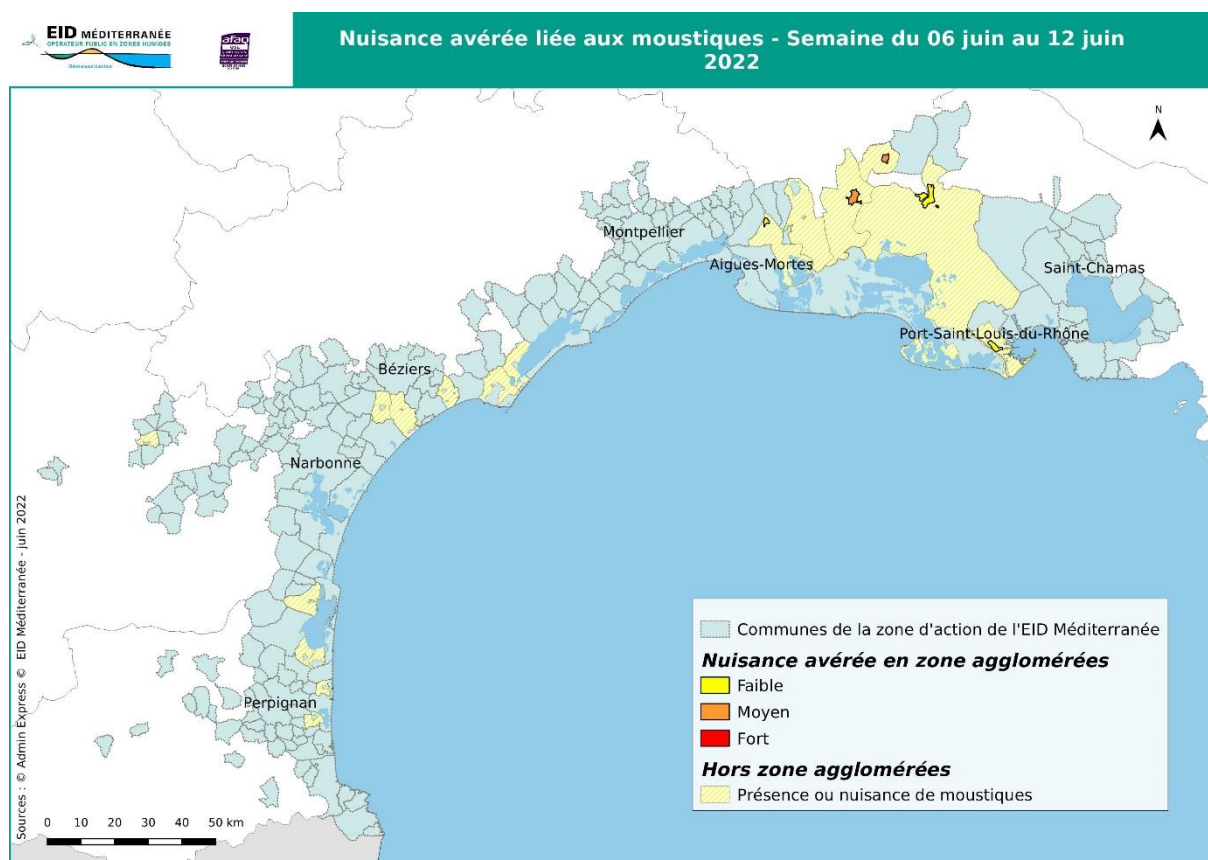


## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 6 au 12 juin 2022



#### Au cours de la semaine du 6 juin 2022 :

La tendance générale va vers un abaissement du niveau des populations de moustiques issus des zones humides. Quelques situations détaillées ci-après par département sont néanmoins à prendre en compte. Sous l'influence des vents marins, les fluctuations des niveaux d'eau en zones naturelles requièrent un suivi accru car, en règle générale, les densités de larves induites sont fortes et le développement larvaire est maximal, du fait de la photopériode (durée du jour et de la nuit) et des températures.

La sécheresse et les remontées de sel sont des facteurs qui contribuent à la mise en eau artificielle de certaines parcelles, propice au développement des *Aedes caspius*, mais également d'autres espèces anthropophiles, comme *Aedes vexans* et *Anopheles spp.*

Au cours de la semaine du 6 juin, environ 730 hectares de zones humides ont été traités, suite à des remontées d'étangs et à des irrigations, avec une part des traitements terrestres s'élevant à 30 %, supérieure à la moyenne, ce qui s'explique par les conditions de vent, défavorables aux épandages aériens.

La superficie cumulée traitée à ce jour, en 2022, s'élève à 12 850 hectares, alors que la moyenne des 5 dernières années à pareille date avoisinait 14 450 hectares et, en 2021, 9 176 hectares.

Statistiquement, le mois de juin est favorable aux nuisances de certains moucherons, comme les *Leptoconops*, appelés communément « *Arabis* ». Cette situation se vérifie en 2022 dans pas mal d'endroits. Ces petits insectes de 2 à 3 mm, noirâtres très agressifs, notamment quand il fait chaud et particulièrement au niveau du cuir chevelu, ne sont pas contrôlables, du fait de leur biologie particulière.

Les contrôles dans le domaine public de *Culex pipiens*, espèce principalement urbaine, représente 20 323 gîtes traités, alors qu'en 2021, on en a dénombré un peu plus de 13 000.

### À compter du 13 juin 2022 :

Hormis quelques risques à venir, liés aux moustiques « ruraux » (issus des zones humides littorales et rétro-littorales), autour de certains secteurs intensément irrigués et au niveau de quelques zones naturelles non traitées par voie aérienne en raison du vent, la situation globale liée aux moustiques communs est assez bonne, en cette fin de printemps caniculaire.

### Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Quelques nuisances résiduelles dues à *Aedes caspius* sont observées autour des agglomérations de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Salin-de-Giraud, suite à des mises en eau provoquées par l'action conjuguée de la mer et du Rhône. Néanmoins, le risque de nuisance dans les zones agglomérées reste faible. Présence du moustique-tigre (*Aedes albopictus*), en secteurs urbanisés, selon les endroits.

- **Gard** : Toujours très peu de moustiques sur la zone littorale, mais la chaleur accroît l'agressivité des quelques moustiques rencontrés dans les milieux naturels. Cela est encore plus vrai des nuisances bien sensibles présentes dans les zones irriguées ou mises en eau par la remontée des canaux. C'est le cas, notamment, à Saint-Laurent-d'Aigouze, vers les prés ou sur le plateau de Montcalm. De même, la situation demeure tendue à Saint-Gilles avec les incessantes mises en eau des prés pâturés de La Palunette. En zones urbaines, le moustique-tigre est toujours bien présent, sans avoir encore atteint ses densités maximales.

- **Hérault** : Hors agglomération, le faible ressenti des nuisances liées aux moustiques semble persister, même si, en cette période estivale, un risque subsiste en raison, notamment, de multiples éclosions larvaires imputables aux irrigations, comme à Vendres ou à Lespignan. Partout dans les secteurs urbanisés, compte tenu des fortes chaleurs, les moustiques urbains (en particulier le moustique-tigre) pourront être plus nombreux et actifs.



- **Aude** : La problématique rurale en milieux soumis aux mises en eau naturelles est contrôlée, avec quelques moustiques adultes résiduels pouvant piquer ici et là. Au niveau des secteurs irrigués, la nuisance résiduelle croît. On note un risque plus marqué au niveau du domaine de La Jonction, dans l'étang de Marseillette, qui pourrait s'étendre alentour. En zones urbanisées, le contrôle des avaloirs pluviaux va reprendre cette semaine, afin de maîtriser la nuisance de *Culex pipiens*. Le moustique-tigre génère des nuisances localisées.

- **Pyrénées-Orientales** : Suite à des submersions par coups de mer et précipitations, suivies d'éclosions larvaires en densités importantes, des traitements aériens et terrestres ont été réalisés la semaine dernière. Ils ont concerné le pourtour de l'étang de Salses, les zones humides du Bourdigou et celles périphériques de l'étang de Canet, au droit du village de Saint-Nazaire. Le contrôle d'efficacité effectué ce lundi montre une bonne réussite, dans l'ensemble, des traitements. Cependant, des nuisances résiduelles pourront être ressenties, notamment à Saint-Nazaire, Sainte-Marie, Torrelles, Port-Barcarès, Salses et Fitou. On note également la présence de moucheron sur l'ensemble des secteurs.

